

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 03511
Numéro SIREN : 349 694 893
Nom ou dénomination : EOS IMAGING

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt 17115

EOS IMAGING, S.A.

10 rue Mercoeur – 75011 Paris

Rcs Paris 349 694 893

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN - ACTIF
(en euros)

	31-déc.-22			31-déc.-21
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4 794 272	3 976 830	817 442	812 378
Immobilisations corporelles	6 429 144	5 389 919	1 039 225	932 437
Immobilisations financières	6 773 584	6 605 355	168 229	4 394 152
ACTIF IMMOBILISE	17 997 000	15 972 104	2 024 896	6 138 966
Stocks et encours	15 924 319	1 352 350	14 571 969	11 532 713
Avances et acomptes versés sur commandes	540 222	-	540 222	230 300
Créances clients et comptes rattachés	6 912 609	209 304	6 703 305	5 111 706
Autres créances	41 405 536	24 151 273	17 254 263	4 798 668
Disponibilités	3 545 822	-	3 545 822	10 887 177
Charges constatées d'avance	335 543	-	335 543	391 705
ACTIF CIRCULANT	68 664 051	25 712 927	42 951 124	32 952 269
Frais d'émission des emprunts	113 339	-	113 339	385 354
Ecart de conversion Actif	177 707	-	177 707	111 697
TOTAL ACTIF	86 952 097	41 685 031	45 267 066	39 588 286

BILAN - PASSIF
(en euros)

	31-déc.-22	31-déc.-21
Capital	323 580	323 580
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	24 887 100	24 887 100
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	(22 325 578)	(8 097 782)
Résultat de l'exercice	5 028 683	(14 227 796)
CAPITAUX PROPRES	7 934 342	2 905 659
Avances conditionnées	-	-
FONDS PROPRES	7 934 342	2 905 659
Provisions pour risques	736 409	834 224
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	736 409	834 224
Emprunts obligataires convertibles	12 534 862	12 547 858
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 716 667	4 316 667
Emprunts et dettes financières diverses	250 000	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 194 402	4 048 811
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 342 106	6 928 758
Dettes fiscales et sociales	3 155 734	3 373 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	8 160
Autres dettes	1 338 022	786 115
Produits constatés d'avance	2 395 649	1 791 691
DETTES	34 927 443	33 801 465
Ecarts de conversion Passif	1 668 873	2 046 938
TOTAL PASSIF	45 267 066	39 588 286

COMPTE DE RESULTAT
(en euros)

	31-déc.-22	31-déc.-21
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	28 727 067	23 275 297
Production vendue (services)	15 097 216	6 567 720
Montant net du chiffre d'affaires	43 824 283	29 843 017
Production stockée	3 056 549	(2 224 707)
Subventions d'exploitation	71 079	229 123
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	1 598 567	1 073 731
Autres produits	2 659 051	1 675 380
PRODUITS D'EXPLOITATION	51 209 530	30 596 544
Achats et variations de stocks de marchandises	3 619 697	930 660
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	19 699 392	10 341 350
Autres achats et charges externes	9 888 326	11 667 971
Impôts, taxes et versements assimilés	379 593	437 600
Salaires et traitements	7 936 306	9 102 501
Charges sociales	3 291 150	3 947 568
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 424 374	2 976 198
Autres charges	946 070	1 251 236
CHARGES D'EXPLOITATION	48 184 907	40 655 084
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 024 622	(10 058 541)
Produits financiers	15 627 707	12 289 050
Charges financières	14 556 587	17 214 097
RESULTAT FINANCIER	1 071 120	(4 925 047)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 095 742	(14 983 587)
Produits exceptionnels	86 055	28 850
Charges exceptionnelles	86 029	126 270
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27	(97 419)
Participation des salariés aux résultats	37 850	
Impôts sur les bénéfices	(970 764)	(853 210)
RESULTAT NET	5 028 683	(14 227 796)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**1. LA SOCIETE**

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé les filiales suivantes :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Ainsi, EOS Imaging SA, entité consolidante, et les quatre filiales de la Société présentées ci-dessus, entités consolidées, constituent le Groupe EOS.

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 14 juin 2023.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 22 novembre 2022, il a été décidé de la transmission universelle du patrimoine de la société ONEFIT MEDICAL, en application de l'article 1844-5 du Code civil, et la dissolution par anticipation sans liquidation de celle-ci. La dissolution sans liquidation a été soumise au régime de faveur visé par les dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts. L'opération a généré un impact financier de – 6429 Keuros relatif au mali de fusion.

L'opération de dissolution sans liquidation susvisée a eu au plan fiscal un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES*3.1. Principes généraux*

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Principe de continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 3,5 m€.

La société a une bonne capacité à prévoir et gérer sa trésorerie grâce à une prévision de ses installations d'équipements qui déclenchent la part importante du règlement client.

Sur la base des prévisions budgétaires mises à jour, la société estime que sa trésorerie sera suffisante au moins pour les 12 mois suivant la publication de ce rapport.

Les prévisions de trésorerie intègrent un certain nombre d'hypothèses :

- des décisions d'investissements de nos clients en raison de l'incertitude économique.
- L'adaptation du programme de production et d'approvisionnement en fonction du décalage prévu des livraisons aux clients
- La continuité de son programme de réduction du besoin en fonds de roulement
- Le recours aux mécanismes de support à court terme mis en place par les gouvernements : remboursement anticipé des crédits d'impôts recherche
- L'obtention, si besoin, d'un prêt de la société mère qui s'engage à soutenir sur 12 mois l'activité de ses filiales.

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

3.3. Méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Matériel industriel et de laboratoire | 3 à 5 ans |
| ▪ Installations agencements | 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| ▪ Mobilier de bureau | 5 ans |

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la société retenant à la date d'arrêt des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations considérant que la créance présente au bilan est remboursable en devises. La société constate une dépréciation sur les créances rattachées aux participations et reprend cette provision lors du paiement de la créance par la filiale.

Stocks

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

Provision pour risques

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

- Provision pour garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

- Provision pour frais d'installation :

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier. Cette provision concerne les sites ayant été facturés avant 201

Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Les frais d'emprunts comptabilisés en charges sont transférés à l'actif en fin d'exercice dans le compte « Frais d'émission des emprunts » qui est ensuite minoré à chaque fin d'exercice par la charge résultant de l'étalement.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Autres produits d'exploitation

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, des aides et subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer le fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Par ailleurs, la société facture à ses filiales des managements fees au titre des prestations d'animation et de politiques commerciales et administratives qu'elle leur apporte.

Impôt sur les bénéfices

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) est reconnu en minoration de l'impôt sur les sociétés.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

Valeurs brutes	31-déc.-21	Acquisitions	Cession / Diminutions	TUP	Reclassement	31-déc.-22
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	3 181 944	212 922		271 892	112 133	3 778 891
Fonds de commerce		-				
Frais de développement		-		299 742		299 742
Immobilisations incorporelles en cours	809 598	202 107	(164 333)		(131 733)	715 639
Avances et acomptes						
	3 991 542	415 029	(164 333)	571 634	(19 600)	4 794 272
Immobilisations corporelles						
Installations et agencements	894 393					894 393
Matériel et outillage industriel	3 873 204	257 465		7 302	19 600	4 157 571
Matériel et mobilier de bureau et informatique	1 015 714	193 661	(913)	133 343		1 341 805
Immobilisations corporelles en cours	6 800		(6 800)	35 375		35 375
	5 790 111	451 126	(7 713)	176 020	19 600	6 429 144
Total Brut	9 781 653	866 155	(172 047)	747 654		11 223 416

L'évolution des amortissements s'analyse comme suit :

Dépréciations	31-déc.-21	Dotations	Cession/ Diminutions	TUP	Reclassement	31-déc.-22
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Logiciels	2 377 984	311 573		271 892		2 961 450
Fonds de commerce						
Frais de développement				299 742		299 742
Immobilisations incorporelles en cours	801 180		(85 542)			715 638
	3 179 164	311 573	(85 542)	571 634		3 976 830
Immobilisations corporelles						
Installations et agencements	732 131	42 917				775 048
Matériel et outillage industriel	3 252 099	327 870		7 302		3 587 271
Matériel et mobilier de bureau et informatique	873 444	76 479	(426)	78 103		1 027 600
Immobilisations corporelles en cours						
	4 857 674	447 266	(426)	85 405		5 389 919
Total Amortissements et Dépréciations	8 036 838	758 839	(85 967)	657 039		9 366 749

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	31-déc.-21	Augmentations	Cession/ Diminutions	TUP	Reclassement	31-déc.-22
Immobilisations incorporelles	812 378	103 457	(78 792)		(19 600)	817 442
Immobilisations corporelles	932 437	3 860	(7 287)	90 615	19 600	1 039 225
Total valeurs nettes	1 744 815	107 316	(86 079)	90 615		1 856 667

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valaurs brutes	31-déc.-21	Acquisitions	TUP	Cessions / Diminution	31-déc.-22
Titres de participation	4 322 075			(4 250 000)	72 075
Créances rattachées à des participations	6 254 983	278 297			6 533 280
Dépôts et cautionnements	144 152	17 514	10 520	(3 957)	168 229
Total Brut	10 721 210	295 811	10 520	(4 253 957)	6 773 584

Dépréciations	31-déc.-21	Dotations		Diminutions	31-déc.-22
Titres de participation	72 075				72 075
Créances rattachées à des participations	6 254 983	278 297			6 533 280
Actions propres					
Dépôts et cautionnements					
	6 327 058	278 297			6 605 355
Total dépréciations	6 327 058	278 297			6 605 355
Immobilisations financières nettes	4 394 152				168 229

Conformément aux méthodes comptables énoncées ci-avant, la valeur des titres est comparée chaque année à leur valeur d'inventaire.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 1980 Camino Vida Roble Carlsbad CA 92008 USA ;
- EOS imaging GmbH : basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.
- EOS image, Inc : basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.
- EOS Imaging, Pte Ltd : basée à Singapour, EOS Imaging Pte Ltd est une société de droit asiatique au capital de 70.000 S\$, dont le siège social est situé 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900).

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	EOS Image Inc			100%			2 905		925	(430)	
	EOS Imaging Inc			100%			26 692		18 791	5 006	
	EOS Imaging GmbH	25		100%	25		720		666	(80)	
	EOS Imaging Pte Ltd	70		100%	47				616		

NOTE 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	TUP	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	801 180	()	(85 542)		715 638
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	6 327 058	278 297			6 605 355
Stocks	665 999	686 351			1 352 350
Créances clients	945 200	157 170	(906 366)	13 300	209 304
Autres créances	31 808 507	7 065 401	(14 722 635)		24 151 273
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL	40 547 944	8 187 219	(15 714 542)	13 300	33 033 920
<i>dont exploitation</i>		843 521	(906 366)		
<i>dont financier</i>		7 343 698	(14 722 635)		
<i>dont exceptionnel</i>		()	(85 542)		
<i>Contrôle</i>		-	-		

La diminution nette de 7 657 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à la variation des provisions sur les créances vis-à-vis des filiales du groupe. Les comptes courants des filiales étrangères sont provisionnés à hauteur de 100%.

Dépréciation des créances clients : les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La société procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble de ses clients, le risque de non-recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2022, aucune créance équipements n'a donné lieu à un complément de dépréciation. La totalité des dépréciations cumulées s'élève à 209 k€, soit 3,2 % du montant brut du total des créances clients.

NOTE 4 : ETAT DES STOCKS

	31-déc.-22	31-déc.-21
Stocks composants	8 998 445	8 895 198
Stocks produits finis	6 689 948	3 303 514
Stocks produits en cours	235 925	
Dépréciation des stocks	(1 352 350)	(665 999)
TOTAL	14 571 969	11 532 713

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2022 donnant une provision complémentaire de 686 k€.

NOTE 5 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	6 533 280		6 533 280
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	168 229		168 229
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 912 609	6 912 609	
	Personnel et comptes rattachés	2 673	2 673	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63	63	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 027 792	1 027 792	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	714 575	714 575	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 141	2 141	
	Groupe et associés	38 665 688		38 665 688
	Débiteurs divers	992 604	992 604	
Charges constatées d'avance		335 543	335 543	
Frais d'émission d'emprunts		113 339	113 339	
TOTAL		55 468 537	10 101 340	45 367 197

NOTE 6 : PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Créances rattachées à des participations		
Produits à recevoir		
Créances fiscales et sociales		
Personnel - Produits à recevoir	2 205	2 205
Etat - Produits à recevoir	1 027 792	853 210
Autres créances		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire		
Fournisseurs - avoirs à recevoir	133 164	426 038
Subventions à recevoir	461 751	625 327
TOTAL	2 537 417	3 382 272

Le poste Fournisseurs - avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Groupe – Factures à établir correspond aux transactions à facturer à la société mère Alphatec.

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisées au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2022 et non encore versées à cette date.

NOTE 7 : DISPONIBILITES

	31-déc.-22	31-déc.-21
Dépôts bancaires à court terme	3 545 822	10 887 167
Caisse	-	10
TOTAL	3 545 822	10 887 177

Les disponibilités sont essentiellement composées de comptes courants.

NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Charges externes	335 543	391 705
TOTAL	335 543	391 705

NOTE 9 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	12 534 862	12 534 862		
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	4 977 917	610 396	4 367 521	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 342 106	8 342 106		
Personnel et comptes rattachés	1 595 492	1 595 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 088 468	1 088 468		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	230 286	230 286		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	241 487	241 487		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	89 932	89 932		
Autres dettes	1 248 090	1 248 090		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 395 649	2 395 649		
TOTAL	32 744 291	28 376 770	4 367 521	
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		-		

Emprunt obligataire / OCEANES

Les OCEANES émises en 2018 portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

A l'issue de l'offre publique d'achat initiée par Alphatec visant l'intégralité des actions et OCEANES de la société EOS Imaging non détenues par Alphatec, qui s'est déroulée du 1er avril 2021 au 2 juin 2021, Alphatec a détenu 93,08% du capital et des droits de vote de la Société et 57,22% des OCEANES en circulation soit 2 486 135 obligations.

Du 14 juin au 13 juillet 2021, une période de remboursement anticipé au gré des porteurs d'OCEANES a été ouverte et 25 971 obligations ont été remboursées

Le 2 décembre 2021, les 2 486 135 OCEANE détenues par Alphatec Holdings Inc. pour une valeur nominale de 16 905 718 euros ont été définitivement converties en 2 432 772 actions ordinaires nouvelles et 53 363 actions existantes.

Après conversion, l'emprunt obligataire convertible s'élève à 12 523 613 euros correspondant à 1 858 516 OCEANE de valeur nominale à 6.80 €

Les frais d'émission, directement attribuables à cette opération de 1 360 milliers d'euros sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Le 14 avril 2021 EOS Imaging a souscrit un emprunt PGE auprès d'un pool bancaire composé la BPI, BNP et Société Générale à hauteur de 4 316 667 euros. Cet emprunt est remboursé par amortissement sur une période de 5 ans à compter de 2023.

Au 31 décembre 2022 à la suite de la TUP ONEFIT, un emprunt PGE de 400 000 euros et une avance BPI de 250 000 euros sont venus augmenter les dettes de la société.

Les créances rattachées aux participations étrangères sont dépréciées pour l'intégralité de leur montant.

NOTE 10 : CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'analysent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Emprunts obligataires		
Intérêts courus	73 556	171 493
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	2 526 971	1 862 216
Autres charges à payer		
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés, intéressement et primes à payer	1 581 415	1 576 059
Charges sociales à payer	681 378	750 426
Impôts et taxes à payer	190 556	124 439
Autres dettes		
Royalties à payer	1 248 090	736 153
TOTAL	6 301 966	5 220 786

NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Vente de maintenance	2 395 649	1 791 691
TOTAL	2 395 649	1 791 691

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

- **Evolution des capitaux propres**

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31-déc.-21	323 580	24 887 100	20 557	(8 097 782)	(14 227 796)	2 905 659
Affectation du résultat de l'exercice N-1				(14 227 796)	14 227 796	
Prime d'émission						
Emission d'actions						
Conversion Océane						
Résultat de l'exercice N					5 028 683	5 028 683
Capitaux propres au 31-déc.-22	323 580	24 887 100	20 557	(22 325 578)	5 028 683	7 934 342

- **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2022, le capital social s'établit à 325 580 euros. Il est divisé en 32 538 025 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

- **Options**

Au 31 décembre 2022, il n'existe plus de plans émis par la société, l'ensemble des actions est détenu par Alphatec Holdings Inc.

NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	TUP	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	120 457		(120 457)		
Provisions autres				31 855	31 855
Provisions pour frais d'installation	109 600		(75 879)		33 721
Provisions pour garantie	604 167	550 000	(483 333)		670 833
TOTAL	834 224	550 000	(679 669)	31 855	736 409

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier.

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

Un litige avec un partenaire est en cours de discussion et n'a pas donné lieu à une provision.

NOTE 14 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées conclue à des conditions anormales de marché.

NOTE 15 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31-déc.-22			31-déc.-21
	France	Export	Total	
Production vendue de biens	5 262 974	23 464 094	28 727 067	23 275 297
Prestations de services	4 180 772	10 916 444	15 097 216	6 567 720
TOTAL	9 443 746	34 380 537	43 824 283	29 843 017

Contrats intra-groupe

Le 12 mai 2021, Alphatec Holding a finalisé l'acquisition du groupe Eos.

Dans le cadre de son développement Alphatec a prévu d'intégrer les activités d'Eos dans son modèle technologique et économique. Ainsi Alphatec centralise ses technologies et les droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent

En janvier 2022, Alphatec Spine et Eos imaging ont signé un accord de licence de propriété incorporelle à des fins d'intégration dans le portefeuille technologique d'ATEC.

Les nouvelles règles intercompanies ont généré une augmentation du chiffre d'affaires de 10 Meuros et une charge de 5 Meuros

NOTE 16 : DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement sont refacturés à compter du 1^{er} janvier 2022 à la société mère Alphatec dans le cadre du contrat de licences signé entre les parties. Pour l'année 2022, le montant des dépenses se sont élevés à 5 727 k€ en 2022 contre 5 492 k€ en 2021. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période et la refacturation est comptabilisés en revenus.

NOTE 17 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	TUP	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	40 547 944	8 187 219	(15 714 542)	13 300	33 033 920
Provisions pour risques et charges	834 224	550 000	(679 669)	31 855	736 409
Sous-Total	41 382 167	8 737 219	(16 394 212)	45 155	33 770 329
Amortissements	7 235 658	758 839		657 039	8 651 111
TOTAL	48 617 826	9 496 058	(16 394 212)	702 194	42 421 439
<i>dont exploitation</i>		2 152 360	(1 586 035)		
<i>dont financier</i>		7 343 698	(14 722 635)		
<i>dont exceptionnel</i>			(85 542)		

NOTE 18 : RESULTAT FINANCIER

	31-déc.-22	31-déc.-21
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	905 072	175 558
Reprises dépréciations des créances rattachées à des participations	14 722 635	12 113 492
<i>Sous-total</i>	15 627 707	12 289 050
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	794 186	1 706 962
Mali de fusion ONEFIT	6 418 703	-
Dépréciations des créances rattachées à des participations	7 343 698	15 507 135
<i>Sous-total</i>	14 556 587	17 214 097
TOTAL	1 071 120	(4 925 047)

Au 31 décembre 2022, le résultat financier comprend le Mali de fusion lié à la TUP de ONEFIT à hauteur de 6 419 k€, les intérêts financiers facturés aux filiales pour la rémunération des comptes courants et créances rattachées aux participations à hauteur de 905 k€ et une reprise de provision nette sur ces avances pour 7 379 k€.

Les intérêts financiers liés à l'emprunt obligataire s'élèvent à 746 k€.

NOTE 19 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31-déc.-22	31-déc.-21
Produits exceptionnels		
Cession d'actifs immobilisés	514	6 937
Reprise provisions et amortissements	85 542	21 913
<i>Sous-total</i>	86 055	28 850
Charges exceptionnelles		
Cession d'actifs immobilisés	487	113 954
Provision pour dépréciation et provisions	85 542	12 315
<i>Sous-total</i>	86 029	126 270
TOTAL	27	(97 419)

5. AUTRES INFORMATIONS**NOTE 20 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE**

Au 31 décembre 2022, le montant total des déficits reportables s'élève à 99 854 milliers d'euros. 1 608 milliers ont été imputés sur le bénéfice fiscal de l'exercice de 2 218 milliers.

NOTE 21 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Personnel salarié	31-déc.-22	31-déc.-21
Cadres	90	89
Non cadres	10	10
TOTAL	100	99

NOTE 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Contrats

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

- *Indemnités de fin de carrière*

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2021	31/12/2022
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans (cadres) et 62 ans (non-cadres)</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans (cadres) et 62 ans (non-cadres)</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	0.40%	3.70 %
Tables de mortalité	INSEE 2012 - 2014	INSEE 2018 – 2020
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4 %	4.5%

Les droits accordés aux salariés de la société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Au 31 décembre 2022 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 436 k€.

▪ **Obligations au titre des contrats de location simple**

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2022 (en K€) :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	2 597	444	2 153	-
TOTAL	2 597	444	2 153	-

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 506 k€.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

▪ **Filiales**

Eos Imaging SA a pris la décision de mettre en œuvre toutes les mesures permettant le soutien financier de ses filiales sans condition et ainsi d'assurer la continuité d'exploitation pour les 12 mois à venir.

NOTE 23 : RISQUE DE MARCHE

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements du prêt PGE et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	12 523 613	12 523 613		
Prêt PGE Paris	4 327 917	544 504	3 783 413	
Prêt PGE Besancon	400 205	66 097	334 108	
Etat - Emprunt PTZ	250 000		250 000	
Total passifs	17 501 735	13 134 214	4 367 521	

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Courant 2021, lors du rachat de Eos par Alphatec, l'ensemble des obligations en circulation ont fait l'objet d'une offre publique d'achat, 57% ont été acquis. Ce risque de liquidité est jugé faible car le groupe Alphatec avait pris la décision d'acquérir l'ensemble des Océanes.

Au 31 mai 2023, l'emprunt obligataire arrivant à son terme a été honoré par le paiement de 12M€ aux bénéficiaires.

L'intégration au groupe Alphatec permet à la société Eos Imaging d'avoir un soutien financier permettant de faire face à l'ensemble de ses échéances (Océane et PGE) à venir au cours des prochains mois.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada, à Singapour et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc et en SING\$ de EOS imaging Pte Ltd. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2022, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. La Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, la Société doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

Facteurs sectoriels :

- La Société commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
- La Société peut être amenée à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
- Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.

Facteurs géographiques :

- Les délais de règlement sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non-recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2022, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

NOTE 24 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2022 est de 213 K€

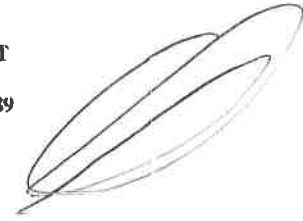
NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS

Au 31 mai 2023, la dette obligataire a été entièrement payée, diminuant ainsi l'endettement de 12 millions d'euros.

En 2023, le projet de transformer la société Eos imaging SA en SAS est en cours de réalisation.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 27/09/2023 Dossier 2023 00033248, référence 7544P61 2023 A 09689
Enregistrement : 125 € Penalités : 13 €
Total liquidé : Cent trente-huit Euros
Montant reçu : Cent trente-huit Euros



EOS IMAGING

Société anonyme au capital de 323.580,25 euros
Siège social: 10 rue Mercœur, 75011 Paris
349 694 893 R.C.S Paris
(la « Société »)

EOS IMAGING

Public limited company with a share capital of
323,580.25 euros
Registered office: 10 rue Mercœur, 75011 Paris
349 694 893 R.C.S Paris
(the “Company”)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE ANNUELLE**

EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 juin,

A 16h,

Les actionnaires de la Société se sont réunis, conformément aux articles L. 225-203-1 et R. 225-97 du Code de commerce et à l'article 19 des statuts de la Société, par télécommunication en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Patrick Miles en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Anne Covolo est désignée en qualité de secrétaire et scrutateur.

Deloitte & Associés, représentée par Charlotte Denison, Commissaire aux comptes dûment convoqué, est présent

Mathilde Annedouche et Léandre Lixi, représentants du comité social et économique, invités, sont présents.

Le bureau ainsi constitué, constate que l'Assemblée réunie plus d'un quinzième des actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer

**MINUTES OF THE COMBINED ANNUAL
GENERAL MEETING**

DATED JUNE 30, 2023

The year two thousand and twenty-three,

June 30,

At 4.00 pm,

The shareholders of the Company have met, in accordance with Articles L. 225-203-1 and R. 225-97 of the French Commercial Code and Article 19 of the Company's Articles of Association, by telecommunication at the Combined General Meeting, upon notice given by the Board of Directors.

The General Meeting is chaired by Mr. Patrick Miles in his capacity as Chairman of the Board of Directors.

Ms. Anne Covolo is appointed as secretary and scrutineer.

Deloitte & Associés, represented by Charlotte Denison, duly convened auditor, is present.

Mathilde Annedouche et Léandre Lixi, representative of the Social and Economic Committee (CSE), invited, are present.

The bureau thus constituted, notes that the General Meeting is attended by more than one-fifteenth of the shares entitled to vote. The General Meeting is declared to be regularly

valablement comme assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire.

constituted to deliberate validly as an ordinary or extraordinary general meeting.

Le Président déclare disposer des documents suivants :

The Chairman declares having the following documents at his disposal:

- les statuts en vigueur de la Société,
- le projet des nouveaux statuts de la Société ;
- les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- les rapports du Conseil d'administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes, et
- le texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration.

- the current Articles of Association of the Company,
- draft of the new bylaws of the Company ;
- the financial statements for the year ended December 31, 2022,
- the reports of the Board of Directors,
- the reports of the Statutory Auditor, and
- the text of the draft resolutions presented by the Board of Directors,

Puis le Président précise que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis le jour de la convocation ou envoyés à leur demande dans les conditions prévues par la loi, ce qui est reconnu exact par tous les actionnaires présents, tant en leur nom que comme mandataire.

The Chairman then states that all the documents required by law to be communicated to the shareholders had been made available to them at the registered office since the day of the convocation or had been sent to them at their request in accordance with the conditions provided for by law, which was acknowledged by all the shareholders present, both in their own name and as proxies.

Aucune demande d'inscription de résolution n'a été formulée par les actionnaires.

No request for the registration of a resolution has been formulated by the shareholders.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

The Chairman then reminds the General Meeting that it was called to deliberate on the following agenda

À titre ordinaire :

Ordinary:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
 2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
 3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article
1. Reading of the management report of the Board of Directors on the financial year ending December 31, 2022, including the report on corporate governance;
 2. Reading of the Statutory Auditor' report on the financial statements for the year ended December 31, 2022;
 3. Reading of the special report of the Statutory Auditor on related party agreements referred to in Article L. 225-

- | | |
|---|--|
| L. 225-38 et suivant du Code de commerce ; | 38 et seq. of the French Commercial Code; |
| 4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société en société par actions simplifiée à l'article L. 225-244 du Code de commerce ; | 4. Reading of the special report of the Statutory Auditor on the transformation into simplified joint stock company (<i>société par actions simplifiée</i>) referred to in Article L. 225-244 of the French Commercial Code; |
| 5. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; | 5. Approval of the annual accounts for the financial year ending December 31, 2022; |
| 6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; | 6. Allocation of the result for the financial year ending December 31, 2022; |
| 7. Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission » ; | 7. Charging of Retained earnings to "Share premiums" account; |
| 8. Quitus au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé ; | 8. Discharge of the Chairman of the Board of Directors, the Chief Executive Officer and the members of the Board of Directors for the performance of their duties during the past financial year; |
| 9. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivant du Code de commerce ; | 9. Approval of the special report of the Statutory Auditor on related party agreements referred to in Article L. 225-38 et seq. of the Commercial Code; |

À titre extraordinaire :

- | | |
|--|--|
| 10. Approbation de la transformation de la Société en société par actions simplifiée ; | 10. Approval of the transformation of the Company into simplified joint stock company (<i>société par actions simplifiée</i>); |
| 11. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; | 11. Adoption of the new bylaws of the Company |
| 12. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la transformation en société par actions simplifiée à l'article L. 225-244 du Code de commerce ; | 12. Approval of the special report of the Statutory Auditor on the transformation into simplified joint stock company (<i>société par actions simplifiée</i>) referred to in Article L. 225-244 of the French Commercial Code; |
| 13. Constatation de la poursuite de l'exercice social ; | 13. Acknowledgement of the continuation of the fiscal year; |
| 14. Constatation de la poursuite du mandat du Commissaire aux comptes ; | |

Extraordinary:

15. Constatation de la réalisation définitive de la transformation en société par actions simplifiée ;

À titre ordinaire :

16. Pouvoir pour formalités.

Le Président de séance informe les membres de l'assemblée qu'il n'a pas reçu d'observations des représentants du Comité Social et Economique.

Le Président de séance présente ensuite le rapport de gestion Conseil d'administration puis les rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces présentations terminées, le Président de séance déclare la discussion générale ouverte.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes,

approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels se traduisent par un résultat bénéficiaire de 5,028.683 euros, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale **constate** que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

14. Acknowledgement of the continuation of the Statutory Auditor' terms of office;

15. Acknowledgement of the final completion of the conversion into a simplified joint stock company (*société par actions simplifiée*);

Ordinary:

16. Power of attorney.

The Chairman informs the members of the meeting that he has not received any observations from the representatives of the Social and Economic Committee.

The Chairman then presents the management report of the Board of Directors and the reports of the Statutory Auditor.

After these presentations, the Chairman declares the general discussion open.

After discussion, and no one requesting the floor, the Chairman puts the following resolutions to the vote:

FIRST DECISION

Approval of the annual accounts for the financial year ending December 31, 2022

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for ordinary general meetings,

considering the management report of the Board of Directors and the general report of the Statutory Auditor,

approves the financial statements for the financial year ending on December 31, 2022, which show a profit of 5,028,683 euros, as presented, as well as the transactions reflected in these financial statements or summarized in these reports.

The General Meeting **notes** that the accounts for the financial year just ended include expenses

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

approuve les propositions du Conseil d'administration concernant l'affectation du résultat et **décide** en conséquence d'affecter le bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 5.028.683 euros en totalité au compte « Report à nouveau » qui serait ainsi porté de (22.325.578) euros à (17.296.895,68) euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale **constate** qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission »

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

constate que le poste « Report à nouveau » est débiteur de (17.296.895,68) euros,

décide d'apurer ledit poste « Report à nouveau » à hauteur de (17.296.895,68) euros, par imputation sur le poste « Primes d'émission

not deductible for tax purposes, as referred to in article 39-4 of the French General Tax Code.

This resolution is adopted unanimously.

SECOND DECISION

Allocation of the result for the financial year ending December 31, 2022

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for ordinary general meetings,

considering the report of the Board of Directors,

approves the proposals of the Board of Directors concerning the allocation of the result and **decides** consequently to allocate the profit for the financial year ending December 31, 2022, which amounts to 5,028,683 euros in full to the "Retained Earnings" account which would thus be increased from (22,325,578) euros to (17,296,895.68) euros.

In accordance with the law, the General Meeting **notes** that no dividend has been distributed during the last three financial years.

This resolution is adopted unanimously.

THIRD DECISION

Charging of Retained earnings to "Share premiums" account

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for ordinary general meetings,

considering the report of the Board of Directors,

notes that the "Retained earnings" (*Report à nouveau*) account is in debit by (17,296,895.68) euros,

decides to reduce the "Retained earnings" by (17,296,895.68) euros, by charging it to the "Share premiums" (*Primes d'émission*) account,

» qui s'élève avant imputation à (24.887.100.01) euros,

constate qu'en conséquence de cette imputation le poste « Primes d'émission » présente un solde créditeur de 7.590.204.33 euros et le poste « Report à nouveau » présente un solde de 0 euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

Quitus au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

en conséquence des décisions qui précèdent,

donne quitus au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DÉCISION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes, et de l'absence de

which before charging amounts to (24.887.100.01) euros,

notes that as a result of this allocation, the "Share premiums" account has a positive balance of 7.590.204.33 euros and the "Retained earnings" account has a balance of 0 euros.

This resolution is adopted unanimously.

FOURTH DECISION

Discharge of the Chairman of the Board of Directors, the Chief Executive Officer and the members of the Board of Directors for the performance of their duties during the past financial year

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for ordinary general meetings,

as a consequence of the preceding decisions,

discharges the Chairman of the Board of Directors, the Chief Executive Officer and the members of the Board of Directors for the performance of their duties during the past financial year.

This resolution is adopted unanimously.

FIFTH DECISION

Approval of the special report of the Statutory Auditor on related party agreements referred to in Article L. 225-38 et seq. of the Commercial Code

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for ordinary general meetings,

considering the special report established by the Statutory Auditor, in accordance with the provisions of articles L. 225-38 et seq. of the Commercial Code,

notes the special report established by the Statutory Auditor, and of the absence of new

nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé.

related party agreements entered into during the past financial year.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

This resolution is adopted unanimously.

À titre extraordinaire :

Extraordinary:

SIXIÈME DÉCISION

SIXTH DECISION

Transformation en société par actions simplifiée

Transformation of the Company into simplified joint stock company (société par actions simplifiée)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for extraordinary general meetings,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes,

considering the Statutory Auditor report and the Board of Directors report,

après avoir pris acte que :

after considering that:

- le rapport du Commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, atteste que les capitaux propres de la Société sont au moins égaux au capital social ; et
- l'ensemble des conditions requises par l'article L. 225-243 du Code de commerce sont réunies,

- the Statutory Auditor's report, established in accordance with the provisions of Article L. 225-244 of the French Commercial Code, certifies that the Company's equity is at least equal to its share capital; and
- all the conditions required by Article L. 225-243 of the Commercial Code are met,

décide, en application des dispositions des articles L. 225-244 et L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour,

decide, pursuant to the provisions of Articles L. 225-244 and L. 227-3 of the French Commercial Code, to transform the Company into a simplified joint stock company (*société par actions simplifiée*) on the date hereof,

prend acte que :

notes that:

- cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle ;
- la durée de la Société, son objet et son siège social de même que la situation du Commissaire aux comptes restent inchangés ;
- le capital social reste fixé à la somme de 323.580,25 euros ;

- this transformation, carried out in accordance with the conditions provided by the law, will not result in the creation of a new legal entity;
- the Company's duration, object and registered office, as well as the position of the Statutory Auditor, remain unchanged;

- les fonctions de membres du Conseil d'administration prennent fin ce jour.
- la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée serait dirigée, administrée et représentée à l'égard des tiers par un Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXÈME DÉCISION

Adoption des nouveaux statuts de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

en conséquence des décisions qui précèdent,

adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

Ce texte prendra effet à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME DÉCISION

Constatation de la poursuite de l'exercice social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

constate que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2023, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

- the share capital remains fixed at 323,580.25 euros;
- the terms of office of the members of the Board of Directors expire on the date hereof.
- the Company, in its new form as a simplified joint stock company (*société par actions simplifiée*), would be managed, administered and represented with regard to third parties by a Chairman.

This resolution is adopted unanimously.

SIXTH DECISION

Adoption of the Company's new bylaws

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for extraordinary general meetings,

as a consequence of the foregoing decisions,

adopts, article by article, and then in its entirety, the text of the bylaws governing the Company in its new form, a copy of which is and will remain attached to the present minutes.

This text will enter into force at the end of the present meeting.

This resolution is adopted unanimously.

SEVENTH RESOLUTION

Acknowledgement of the continuation of the Company's financial year

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for extraordinary general meetings

notes that the duration of the current financial year, which will end on December 31, 2023, is not required to be changed as a result of the transformation of the Company into a simplified joint stock company (*société par actions simplifiée*).

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et/ou répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME DÉCISION

Constatation de la poursuite des mandats du Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

constate que le mandat de :

- la société Deloitte & Associés, ayant son siège social sis Tour Majunga 6, place de la Pyramide, 92908 Paris la Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 572 028 041, Commissaire aux compte titulaire,

se poursuit jusqu'au terme initialement prévu lors de l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2019, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

The accounts for the aforesaid financial year will be established, presented and audited in accordance with the conditions set out in the new bylaws and determined by the provisions of the French Commercial Code applicable to simplified joint-stock companies (*sociétés par actions simplifiées*).

The shareholders will vote on these accounts in accordance with the rules set out in the new bylaws and the provisions of the French Commercial Code applicable to simplified joint stock companies (*sociétés par actions simplifiées*).

The profits for the current financial year will be allocated and/or distributed among the shareholders in accordance with the provisions of the Company's bylaws as a simplified joint stock company.

This resolution is adopted unanimously.

EIGHTH RESOLUTION

Acknowledgement of the continuation of the Statutory Auditor's term of office

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for extraordinary general meetings

notes that the term of office of :

- Deloitte & Associés, whose registered office is at Tour Majunga 6, place de la Pyramide, 92908 Paris la Défense, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number 572 028 041, Statutory Auditor,

shall continue until the end of the term initially provided for at the Combined General Meeting of June 5, 2019, i.e. until the end of the General Meeting called to approve the financial statements for the year ending December, 31 2024.

This resolution is adopted unanimously.

NEUVIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation définitive de la transformation en société par actions simplifiée

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent,

constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée avec effet à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

À titre ordinaire :

DIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes formalités, notamment en matière de dépôt et de publicité, qu'il appartiendra et qui seront nécessaires compte tenu des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

NINTH RESOLUTION

Acknowledgement of the definitive completion of the conversion into a simplified joint stock company (société par actions simplifiée)

The General Meeting, deliberating under the conditions of quorum and majority required for Extraordinary General Meetings, and as a consequence of the adoption of the above resolutions

notes the definitive completion of the transformation of the Company into a simplified joint stock company (*société par actions simplifiée*) with effect from the end of this General Meeting.

This resolution is adopted unanimously.

Ordinary:

TENTH DECISION

Powers for attorney

The General Meeting, voting under the quorum and majority conditions required for ordinary general meetings,

confers all powers to the bearer of an original, a copy or a certified extract of the present private deed for the purpose of carrying out all formalities, in particular with regard to filing and advertising, that may be necessary in view of the present decisions.

This resolution is adopted unanimously.

* * *

The agenda being covered, the President declares the meeting closed.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Fait à Paris, le 30 juin 2023



Le Président / Chairman
Monsieur Patrick MILES



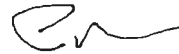
Actionnaire / Shareholder
Monsieur Eric DASSO

Of all the above, the present minutes were drawn up and signed by the members of the bureau after reading.

Paris, on June 30, 2023



Le secrétaire / Secretary
Ms. Anne COVOLO



Actionnaire / Shareholder
Alphatec Holdings Inc, représentée par Mr. Patrick Miles

EOS IMAGING

Société anonyme

10 Rue Mercoeur, PARIS 75011, IDF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

EOS IMAGING

Société anonyme

10 Rue Mercoeur, PARIS 75011, IDF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société EOS IMAGING

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EOS IMAGING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Nadège PINEAU

EOS IMAGING, S.A.

10 rue Mercoeur – 75011 Paris

Rcs Paris 349 694 893

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN - ACTIF
(en euros)

	31-déc.-22			31-déc.-21
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4 794 272	3 976 830	817 442	812 378
Immobilisations corporelles	6 429 144	5 389 919	1 039 225	932 437
Immobilisations financières	6 773 584	6 605 355	168 229	4 394 152
ACTIF IMMOBILISE	17 997 000	15 972 104	2 024 896	6 138 966
Stocks et encours	15 924 319	1 352 350	14 571 969	11 532 713
Avances et acomptes versés sur commandes	540 222	-	540 222	230 300
Créances clients et comptes rattachés	6 912 609	209 304	6 703 305	5 111 706
Autres créances	41 405 536	24 151 273	17 254 263	4 798 668
Disponibilités	3 545 822	-	3 545 822	10 887 177
Charges constatées d'avance	335 543	-	335 543	391 705
ACTIF CIRCULANT	68 664 051	25 712 927	42 951 124	32 952 269
Frais d'émission des emprunts	113 339	-	113 339	385 354
Ecart de conversion Actif	177 707	-	177 707	111 697
TOTAL ACTIF	86 952 097	41 685 031	45 267 066	39 588 286

BILAN - PASSIF
 (en euros)

	31-déc.-22	31-déc.-21
Capital	323 580	323 580
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	24 887 100	24 887 100
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	(22 325 578)	(8 097 782)
Résultat de l'exercice	5 028 683	(14 227 796)
CAPITAUX PROPRES	7 934 342	2 905 659
Avances conditionnées	-	-
FONDS PROPRES	7 934 342	2 905 659
Provisions pour risques	736 409	834 224
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	736 409	834 224
Emprunts obligataires convertibles	12 534 862	12 547 858
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 716 667	4 316 667
Emprunts et dettes financières diverses	250 000	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 194 402	4 048 811
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 342 106	6 928 758
Dettes fiscales et sociales	3 155 734	3 373 405
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	8 160
Autres dettes	1 338 022	786 115
Produits constatés d'avance	2 395 649	1 791 691
DETTES	34 927 443	33 801 465
Ecarts de conversion Passif	1 668 873	2 046 938
TOTAL PASSIF	45 267 066	39 588 286

COMPTE DE RESULTAT
(en euros)

	31-déc.-22	31-déc.-21
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	28 727 067	23 275 297
Production vendue (services)	15 097 216	6 567 720
Montant net du chiffre d'affaires	43 824 283	29 843 017
Production stockée	3 056 549	(2 224 707)
Subventions d'exploitation	71 079	229 123
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	1 598 567	1 073 731
Autres produits	2 659 051	1 675 380
PRODUITS D'EXPLOITATION	51 209 530	30 596 544
Achats et variations de stocks de marchandises	3 619 697	930 660
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	19 699 392	10 341 350
Autres achats et charges externes	9 888 326	11 667 971
Impôts, taxes et versements assimilés	379 593	437 600
Salaires et traitements	7 936 306	9 102 501
Charges sociales	3 291 150	3 947 568
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 424 374	2 976 198
Autres charges	946 070	1 251 236
CHARGES D'EXPLOITATION	48 184 907	40 655 084
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 024 622	(10 058 541)
Produits financiers	15 627 707	12 289 050
Charges financières	14 556 587	17 214 097
RESULTAT FINANCIER	1 071 120	(4 925 047)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 095 742	(14 983 587)
Produits exceptionnels	86 055	28 850
Charges exceptionnelles	86 029	126 270
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27	(97 419)
Participation des salariés aux résultats	37 850	
Impôts sur les bénéfices	(970 764)	(853 210)
RESULTAT NET	5 028 683	(14 227 796)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**1. LA SOCIETE**

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéo-articulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé les filiales suivantes :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Ainsi, EOS Imaging SA, entité consolidante, et les quatre filiales de la Société présentées ci-dessus, entités consolidées, constituent le Groupe EOS.

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 14 juin 2023.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 22 novembre 2022, il a été décidé de la transmission universelle du patrimoine de la société ONEFIT MEDICAL, en application de l'article 1844-5 du Code civil, et la dissolution par anticipation sans liquidation de celle-ci. La dissolution sans liquidation a été soumise au régime de faveur visé par les dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts. L'opération a généré un impact financier de – 6429 Keuros relatif au mali de fusion.

L'opération de dissolution sans liquidation susvisée a eu au plan fiscal un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES*3.1. Principes généraux*

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Principe de continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 3,5 m€.

La société a une bonne capacité à prévoir et gérer sa trésorerie grâce à une prévision de ses installations d'équipements qui déclenchent la part importante du règlement client.

Sur la base des prévisions budgétaires mises à jour, la société estime que sa trésorerie sera suffisante au moins pour les 12 mois suivant la publication de ce rapport.

Les prévisions de trésorerie intègrent un certain nombre d'hypothèses :

- des décisions d'investissements de nos clients en raison de l'incertitude économique.
- L'adaptation du programme de production et d'approvisionnement en fonction du décalage prévu des livraisons aux clients
- La continuité de son programme de réduction du besoin en fonds de roulement
- Le recours aux mécanismes de support à court terme mis en place par les gouvernements : remboursement anticipé des crédits d'impôts recherche
- L'obtention, si besoin, d'un prêt de la société mère qui s'engage à soutenir sur 12 mois l'activité de ses filiales.

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

3.3. Méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Matériel industriel et de laboratoire | 3 à 5 ans |
| ▪ Installations agencements | 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| ▪ Mobilier de bureau | 5 ans |

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la société retenant à la date d'arrêt des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations considérant que la créance présente au bilan est remboursable en devises. La société constate une dépréciation sur les créances rattachées aux participations et reprend cette provision lors du paiement de la créance par la filiale.

Stocks

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégréées fiscalement.

Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégréés fiscalement.

Provision pour risques

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

- Provision pour garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

- Provision pour frais d'installation :

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier. Cette provision concerne les sites ayant été facturés avant 201

Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Les frais d'emprunts comptabilisés en charges sont transférés à l'actif en fin d'exercice dans le compte « Frais d'émission des emprunts » qui est ensuite minoré à chaque fin d'exercice par la charge résultant de l'étalement.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Autres produits d'exploitation

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, des aides et subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer le fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Par ailleurs, la société facture à ses filiales des managements fees au titre des prestations d'animation et de politiques commerciales et administratives qu'elle leur apporte.

Impôt sur les bénéfices

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) est reconnu en minoration de l'impôt sur les sociétés.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

Valeurs brutes	31-déc.-21	Acquisitions	Cession / Diminutions	TUP	Reclassement	31-déc.-22
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	3 181 944	212 922		271 892	112 133	3 778 891
Fonds de commerce		-				
Frais de développement		-		299 742		299 742
Immobilisations incorporelles en cours	809 598	202 107	(164 333)		(131 733)	715 639
Avances et acomptes						
	3 991 542	415 029	(164 333)	571 634	(19 600)	4 794 272
Immobilisations corporelles						
Installations et agencements	894 393					894 393
Matériel et outillage industriel	3 873 204	257 465		7 302	19 600	4 157 571
Matériel et mobilier de bureau et informatique	1 015 714	193 661	(913)	133 343		1 341 805
Immobilisations corporelles en cours	6 800		(6 800)	35 375		35 375
	5 790 111	451 126	(7 713)	176 020	19 600	6 429 144
Total Brut	9 781 653	866 155	(172 047)	747 654		11 223 416

L'évolution des amortissements s'analyse comme suit :

Dépréciations	31-déc.-21	Dotations	Cession/ Diminutions	TUP	Reclassement	31-déc.-22
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Logiciels	2 377 984	311 573		271 892		2 961 450
Fonds de commerce						
Frais de développement				299 742		299 742
Immobilisations incorporelles en cours	801 180		(85 542)			715 638
	3 179 164	311 573	(85 542)	571 634		3 976 830
Immobilisations corporelles						
Installations et agencements	732 131	42 917				775 048
Matériel et outillage industriel	3 252 099	327 870		7 302		3 587 271
Matériel et mobilier de bureau et informatique	873 444	76 479	(426)	78 103		1 027 600
Immobilisations corporelles en cours						
	4 857 674	447 266	(426)	85 405		5 389 919
Total Amortissements et Dépréciations	8 036 838	758 839	(85 967)	657 039		9 366 749

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	31-déc.-21	Augmentations	Cession/ Diminutions	TUP	Reclassement	31-déc.-22
Immobilisations incorporelles	812 378	103 457	(78 792)		(19 600)	817 442
Immobilisations corporelles	932 437	3 860	(7 287)	90 615	19 600	1 039 225
Total valeurs nettes	1 744 815	107 316	(86 079)	90 615		1 856 667

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valaurs brutes	31-déc.-21	Acquisitions	TUP	Cessions / Diminution	31-déc.-22
Titres de participation	4 322 075			(4 250 000)	72 075
Créances rattachées à des participations	6 254 983	278 297			6 533 280
Dépôts et cautionnements	144 152	17 514	10 520	(3 957)	168 229
Total Brut	10 721 210	295 811	10 520	(4 253 957)	6 773 584

Dépréciations	31-déc.-21	Dotations		Diminutions	31-déc.-22
Titres de participation	72 075				72 075
Créances rattachées à des participations	6 254 983	278 297			6 533 280
Actions propres					
Dépôts et cautionnements					
	6 327 058	278 297			6 605 355
Total dépréciations	6 327 058	278 297			6 605 355
Immobilisations financières nettes	4 394 152				168 229

Conformément aux méthodes comptables énoncées ci-avant, la valeur des titres est comparée chaque année à leur valeur d'inventaire.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est au 1980 Camino Vida Roble Carlsbad CA 92008 USA ;
- EOS imaging GmbH : basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.
- EOS image, Inc : basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.
- EOS Imaging, Pte Ltd : basée à Singapour, EOS Imaging Pte Ltd est une société de droit asiatique au capital de 70.000 S\$, dont le siège social est situé 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900).

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	EOS Image Inc			100%			2 905		925	(430)	
	EOS Imaging Inc			100%			26 692		18 791	5 006	
	EOS Imaging GmbH	25		100%	25		720		666	(80)	
	EOS Imaging Pte Ltd	70		100%	47				616		

NOTE 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	TUP	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	801 180	()	(85 542)		715 638
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	6 327 058	278 297			6 605 355
Stocks	665 999	686 351			1 352 350
Créances clients	945 200	157 170	(906 366)	13 300	209 304
Autres créances	31 808 507	7 065 401	(14 722 635)		24 151 273
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL	40 547 944	8 187 219	(15 714 542)	13 300	33 033 920
<i>dont exploitation</i>		843 521	(906 366)		
<i>dont financier</i>		7 343 698	(14 722 635)		
<i>dont exceptionnel</i>		()	(85 542)		
<i>Contrôle</i>		-	-		

La diminution nette de 7 657 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à la variation des provisions sur les créances vis-à-vis des filiales du groupe. Les comptes courants des filiales étrangères sont provisionnés à hauteur de 100%.

Dépréciation des créances clients : les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipement EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La société procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble de ses clients, le risque de non-recouvrement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2022, aucune créance équipements n'a donné lieu à un complément de dépréciation. La totalité des dépréciations cumulées s'élève à 209 k€, soit 3,2 % du montant brut du total des créances clients.

NOTE 4 : ETAT DES STOCKS

	31-déc.-22	31-déc.-21
Stocks composants	8 998 445	8 895 198
Stocks produits finis	6 689 948	3 303 514
Stocks produits en cours	235 925	
Dépréciation des stocks	(1 352 350)	(665 999)
TOTAL	14 571 969	11 532 713

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2022 donnant une provision complémentaire de 686 k€.

NOTE 5 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	6 533 280		6 533 280
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	168 229		168 229
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 912 609	6 912 609	
	Personnel et comptes rattachés	2 673	2 673	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63	63	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 027 792	1 027 792	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	714 575	714 575	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 141	2 141	
	Groupe et associés	38 665 688		38 665 688
	Débiteurs divers	992 604	992 604	
Charges constatées d'avance		335 543	335 543	
Frais d'émission d'emprunts		113 339	113 339	
TOTAL		55 468 537	10 101 340	45 367 197

NOTE 6 : PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Créances rattachées à des participations		
Produits à recevoir		
Créances fiscales et sociales		
Personnel - Produits à recevoir	2 205	2 205
Etat - Produits à recevoir	1 027 792	853 210
Autres créances		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire		
Fournisseurs - avoirs à recevoir	133 164	426 038
Subventions à recevoir	461 751	625 327
TOTAL	2 537 417	3 382 272

Le poste Fournisseurs - avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Groupe – Factures à établir correspond aux transactions à facturer à la société mère Alphatec.

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisées au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2022 et non encore versées à cette date.

NOTE 7 : DISPONIBILITES

	31-déc.-22	31-déc.-21
Dépôts bancaires à court terme	3 545 822	10 887 167
Caisse	-	10
TOTAL	3 545 822	10 887 177

Les disponibilités sont essentiellement composées de comptes courants.

NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Charges externes	335 543	391 705
TOTAL	335 543	391 705

NOTE 9 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	12 534 862	12 534 862		
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	4 977 917	610 396	4 367 521	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 342 106	8 342 106		
Personnel et comptes rattachés	1 595 492	1 595 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 088 468	1 088 468		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	230 286	230 286		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	241 487	241 487		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	89 932	89 932		
Autres dettes	1 248 090	1 248 090		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 395 649	2 395 649		
TOTAL	32 744 291	28 376 770	4 367 521	
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		-		

Emprunt obligataire / OCEANES

Les OCEANES émises en 2018 portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

A l'issue de l'offre publique d'achat initiée par Alphatec visant l'intégralité des actions et OCEANES de la société EOS Imaging non détenues par Alphatec, qui s'est déroulée du 1er avril 2021 au 2 juin 2021, Alphatec a détenu 93,08% du capital et des droits de vote de la Société et 57,22% des OCEANES en circulation soit 2 486 135 obligations.

Du 14 juin au 13 juillet 2021, une période de remboursement anticipé au gré des porteurs d'OCEANES a été ouverte et 25 971 obligations ont été remboursées

Le 2 décembre 2021, les 2 486 135 OCEANE détenues par Alphatec Holdings Inc. pour une valeur nominale de 16 905 718 euros ont été définitivement converties en 2 432 772 actions ordinaires nouvelles et 53 363 actions existantes.

Après conversion, l'emprunt obligataire convertible s'élève à 12 523 613 euros correspondant à 1 858 516 OCEANE de valeur nominale à 6.80 €

Les frais d'émission, directement attribuables à cette opération de 1 360 milliers d'euros sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Le 14 avril 2021 EOS Imaging a souscrit un emprunt PGE auprès d'un pool bancaire composé la BPI, BNP et Société Générale à hauteur de 4 316 667 euros. Cet emprunt est remboursé par amortissement sur une période de 5 ans à compter de 2023.

Au 31 décembre 2022 à la suite de la TUP ONEFIT, un emprunt PGE de 400 000 euros et une avance BPI de 250 000 euros sont venus augmenter les dettes de la société.

Les créances rattachées aux participations étrangères sont dépréciées pour l'intégralité de leur montant.

NOTE 10 : CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'analysent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Emprunts obligataires		
Intérêts courus	73 556	171 493
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	2 526 971	1 862 216
Autres charges à payer		
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés, intéressement et primes à payer	1 581 415	1 576 059
Charges sociales à payer	681 378	750 426
Impôts et taxes à payer	190 556	124 439
Autres dettes		
Royalties à payer	1 248 090	736 153
TOTAL	6 301 966	5 220 786

NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

	31-déc.-22	31-déc.-21
Vente de maintenance	2 395 649	1 791 691
TOTAL	2 395 649	1 791 691

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

- **Evolution des capitaux propres**

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31-déc.-21	323 580	24 887 100	20 557	(8 097 782)	(14 227 796)	2 905 659
Affectation du résultat de l'exercice N-1				(14 227 796)	14 227 796	
Prime d'émission						
Emission d'actions						
Conversion Océane						
Résultat de l'exercice N					5 028 683	5 028 683
Capitaux propres au 31-déc.-22	323 580	24 887 100	20 557	(22 325 578)	5 028 683	7 934 342

- **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2022, le capital social s'établit à 325 580 euros. Il est divisé en 32 538 025 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

- **Options**

Au 31 décembre 2022, il n'existe plus de plans émis par la société, l'ensemble des actions est détenu par Alphatec Holdings Inc.

NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	TUP	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	120 457		(120 457)		
Provisions autres				31 855	31 855
Provisions pour frais d'installation	109 600		(75 879)		33 721
Provisions pour garantie	604 167	550 000	(483 333)		670 833
TOTAL	834 224	550 000	(679 669)	31 855	736 409

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier.

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

Un litige avec un partenaire est en cours de discussion et n'a pas donné lieu à une provision.

NOTE 14 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées conclue à des conditions anormales de marché.

NOTE 15 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31-déc.-22			31-déc.-21
	France	Export	Total	
Production vendue de biens	5 262 974	23 464 094	28 727 067	23 275 297
Prestations de services	4 180 772	10 916 444	15 097 216	6 567 720
TOTAL	9 443 746	34 380 537	43 824 283	29 843 017

Contrats intra-groupe

Le 12 mai 2021, Alphatec Holding a finalisé l'acquisition du groupe Eos.

Dans le cadre de son développement Alphatec a prévu d'intégrer les activités d'Eos dans son modèle technologique et économique. Ainsi Alphatec centralise ses technologies et les droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent

En janvier 2022, Alphatec Spine et Eos imaging ont signé un accord de licence de propriété incorporelle à des fins d'intégration dans le portefeuille technologique d'ATEC.

Les nouvelles règles intercompanies ont généré une augmentation du chiffre d'affaires de 10Meuros et une charge de 5 Meuros

NOTE 16 : DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement sont refacturés à compter du 1^{er} janvier 2022 à la société mère Alphatec dans le cadre du contrat de licences signé entre les parties. Pour l'année 2022, le montant des dépenses se sont élevés à 5 727 k€ en 2022 contre 5 492 k€ en 2021. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période et la refacturation est comptabilisés en revenus.

NOTE 17 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	TUP	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	40 547 944	8 187 219	(15 714 542)	13 300	33 033 920
Provisions pour risques et charges	834 224	550 000	(679 669)	31 855	736 409
Sous-Total	41 382 167	8 737 219	(16 394 212)	45 155	33 770 329
Amortissements	7 235 658	758 839		657 039	8 651 111
TOTAL	48 617 826	9 496 058	(16 394 212)	702 194	42 421 439
<i>dont exploitation</i>		2 152 360	(1 586 035)		
<i>dont financier</i>		7 343 698	(14 722 635)		
<i>dont exceptionnel</i>			(85 542)		

NOTE 18 : RESULTAT FINANCIER

	31-déc.-22	31-déc.-21
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	905 072	175 558
Reprises dépréciations des créances rattachées à des participations	14 722 635	12 113 492
<i>Sous-total</i>	15 627 707	12 289 050
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	794 186	1 706 962
Mali de fusion ONEFIT	6 418 703	-
Dépréciations des créances rattachées à des participations	7 343 698	15 507 135
<i>Sous-total</i>	14 556 587	17 214 097
TOTAL	1 071 120	(4 925 047)

Au 31 décembre 2022, le résultat financier comprend le Mali de fusion lié à la TUP de ONEFIT à hauteur de 6 419 k€, les intérêts financiers facturés aux filiales pour la rémunération des comptes courants et créances rattachées aux participations à hauteur de 905 k€ et une reprise de provision nette sur ces avances pour 7 379 k€.

Les intérêts financiers liés à l'emprunt obligataire s'élèvent à 746 k€.

NOTE 19 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31-déc.-22	31-déc.-21
Produits exceptionnels		
Cession d'actifs immobilisés	514	6 937
Reprise provisions et amortissements	85 542	21 913
<i>Sous-total</i>	86 055	28 850
Charges exceptionnelles		
Cession d'actifs immobilisés	487	113 954
Provision pour dépréciation et provisions	85 542	12 315
<i>Sous-total</i>	86 029	126 270
TOTAL	27	(97 419)

5. AUTRES INFORMATIONS**NOTE 20 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE**

Au 31 décembre 2022, le montant total des déficits reportables s'élève à 99 854 milliers d'euros. 1 608 milliers ont été imputés sur le bénéfice fiscal de l'exercice de 2 218 milliers.

NOTE 21 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Personnel salarié	31-déc.-22	31-déc.-21
Cadres	90	89
Non cadres	10	10
TOTAL	100	99

NOTE 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Contrats

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

- *Indemnités de fin de carrière*

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2021	31/12/2022
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans (cadres) et 62 ans (non-cadres)</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans (cadres) et 62 ans (non-cadres)</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	0.40%	3.70 %
Tables de mortalité	INSEE 2012 - 2014	INSEE 2018 – 2020
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4 %	4.5%

Les droits accordés aux salariés de la société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Au 31 décembre 2022 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 436 k€.

▪ **Obligations au titre des contrats de location simple**

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2022 (en K€) :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	2 597	444	2 153	-
TOTAL	2 597	444	2 153	-

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 506 k€.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

▪ **Filiales**

Eos Imaging SA a pris la décision de mettre en œuvre toutes les mesures permettant le soutien financier de ses filiales sans condition et ainsi d'assurer la continuité d'exploitation pour les 12 mois à venir.

NOTE 23 : RISQUE DE MARCHE

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements du prêt PGE et à celui de l'emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	12 523 613	12 523 613		
Prêt PGE Paris	4 327 917	544 504	3 783 413	
Prêt PGE Besancon	400 205	66 097	334 108	
Etat - Emprunt PTZ	250 000		250 000	
Total passifs	17 501 735	13 134 214	4 367 521	

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles. Courant 2021, lors du rachat de Eos par Alphatec, l'ensemble des obligations en circulation ont fait l'objet d'une offre publique d'achat, 57% ont été acquis. Ce risque de liquidité est jugé faible car le groupe Alphatec avait pris la décision d'acquérir l'ensemble des Oceanes.

Au 31 mai 2023, l'emprunt obligataire arrivant à son terme a été honoré par le paiement de 12M€ aux bénéficiaires.

L'intégration au groupe Alphatec permet à la société Eos Imaging d'avoir un soutien financier permettant de faire face à l'ensemble de ses échéances (Oceane et PGE) à venir au cours des prochains mois.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada, à Singapour et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc et en SING\$ de EOS imaging Pte Ltd. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2022, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. La Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, la Société doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

Facteurs sectoriels :

- La Société commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
- La Société peut être amenée à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
- Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.

Facteurs géographiques :

- Les délais de règlement sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non-recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2022, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

NOTE 24 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2022 est de 213 K€

NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS

Au 31 mai 2023, la dette obligataire a été entièrement payée, diminuant ainsi l'endettement de 12 millions d'euros.

En 2023, le projet de transformer la société Eos imaging SA en SAS est en cours de réalisation.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.